



**LES MESURES
DE PROTECTION
POUR LES PÈLERINS ET
LES « HOSPITALEROS »**





**ASOCIACIÓN DE MUNICIPIOS
DEL CAMINO DE SANTIAGO**

SOMMAIRE

I.- LES MESURES D'AUTOPROTECTION POUR LES PÈLERINS	4
LES MESURES D'EXCEPTION	4
LES MESURES D'INFORMATION	5
II. LES MESURES DE PROTECTION POUR LE PERSONNEL ET LES « HOSPITALEROS »	6
III. PRÉVENTION DANS LES AUBERGES	8
MESURES À PRENDRE EN GÉNÉRAL	8

I. LES MESURES D'AUTOPROTECTION POUR LES PÈLERINS

AFFIRMATION: Le Chemin est, et reste, un milieu sûr.

Dans son environnement urbain aussi que dans sa partie essentielle du contact avec la Nature, c'est principalement la responsabilité individuelle du pèlerin qui lui permettra de continuer à l'être.

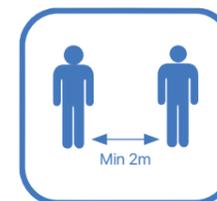
LES MESURES D'EXCEPTION

Comme des mesures exceptionnelles vis-à-vis la crise sanitaire actuelle, pendant leur période de marche, les pèlerins sont priés de:

- 1 Garder les mesures d'éloignement social sur le Chemin ainsi qu'en traversant des villages et dans les auberges.
- 2 Porter des masques, chirurgicaux ou si possible avec un niveau de protection FFP2 sans valve, et des gants de latex ou de nitrile, qui doivent être mis en cas de contact avec d'autres pèlerins, des voisins ou quand on utilise des services du Camino, en gardant toujours la distance de sécurité.
- 3 Hygiène personnelle extrême, avec l'utilisation fréquente de savon à main et de solution hydro alcool après avoir touché des surfaces qui peuvent transmettre le virus, en particulier celles dans lesquelles il s'est avéré plus persistant, telle que le métal et le plastique, en particulier à basse température.
- 4 Porter le sac de couchage et le gel hydroalcoolique à l'usage personnel, ainsi qu'assez de masques et de gants pour arriver jusqu'à la pharmacie suivante.
- 5 La responsabilité individuelle devrait éviter les actions irresponsables telles que cracher sur le sol, tousser sans prendre les mesures appropriées ou jeter des mégots, des gants ou des masques utilisés ou des ordures en dehors les poubelles ou les bennes à ordures. À cet égard, aux dommages environnementaux, un risque pour les autres facilement évitable est ajouté, par exemple, mettre en pratique les principes de la campagne « Une Marche Propre » (« Un Paso Limpio »).
- 6 Être particulièrement prudent avec le nettoyage dans les fontaines et les aires de repos, qui doivent être régulièrement désinfectés.

LES MESURES D'INFORMATION

- 1 Dans l'ensemble, il est particulièrement conseillé d'avoir un système d'information efficace sur les mesures sanitaires mises en œuvre pour les pèlerins.
- 2 Nous comprenons que, parmi ces informations, il est essentiel qu'ils connaissent le nombre de places aux auberges à la fin de leur étape, afin d'éviter, si possible, la massification et les situations difficiles quand il n'y a pas assez de places.
- 3 Les protocoles d'hygiène et de désinfection, personnels et dans les auberges, devraient être aussi unifiés que possible afin de créer des routines parmi les pèlerins.
- 4 Dans le cadre d'un nouveau scénario comme celui-ci, il serait souhaitable que les Mairies préparent des plans d'urgence pour ces éventualités, et puissent offrir à titre exceptionnel des lieux d'accueil aux pèlerins qui n'ont pas de logement aux auberges ou hôtels, en préservant toujours les mesures de la distance et de l'hygiène.
- 5 La coordination des actions, l'information, le bon sens et les responsabilités individuelles sont nos partenaires les meilleurs afin que le virus ne partage pas notre Chemin.



DISTANCE



MASQUES



TOUSSER DANS SON COUDE



NE PAS TOUCHER LE VISAGE



SE LAVÉ LES MAINS



SAC À DOS DANS UN SAC

II. LES MESURES DE PROTECTION POUR LE PERSONNEL ET LES « HOSPITALEROS »

Le personnel et les « hospitaleros » doivent:

- 1 Disposer des informations claires et compréhensibles, ainsi que d'une formation spécifique et à jour sur les mesures significatives mises en œuvre.
- 2 Éviter de saluer avec contact physique, y compris serrer la main, à la fois à d'autres membres du personnel et aux pèlerins. La distance de sécurité doit être respectée si possible.
- 3 Être attentif au résultat de l'évaluation des risques de chaque emploi, qui engagera l'obligation ou non d'utiliser le masque et ses caractéristiques d'après la tâche à réaliser (hygiénique, chirurgicale), ainsi que le temps d'utilisation en fonction de ses caractéristiques.
- 4 Jeter tout gaspillage d'hygiène personnelle -en particulier les mouchoirs jetables- ainsi que les EPI immédiatement aux poubelles ou les containers aménagés et avec fonctionnement non manuels.
- 5 Se lavez-vous les mains à fond après avoir éternué, se moucher ou tousser ou toucher des surfaces potentiellement contaminées (argent, cartes, etc.). Toutefois, le protocole de nettoyage des mains doit être adapté aux caractéristiques de l'installation, par exemple, lorsqu'il n'est pas possible pour le personnel de se laver les mains périodiquement en raison des caractéristiques physiques du bâtiment. Dans ce cas, l'utilisation d'une solution désinfectante doit être assurée.
- 6 Désinfecter fréquemment, tout au long de la journée, les objets à usage personnel (lunettes, portables, etc.) avec une solution désinfectante ou avec de l'eau et du savon lorsque cela est possible, et avec le changement de service, les éléments utilisés (écran, clavier, souris, etc.). Des produits spécifiques, appliqués avec un chiffon, ou des lingettes désinfectantes spéciales doivent être utilisés pour la désinfection de l'équipement électronique.
- 7 Ne partagez pas d'équipement de travail ou des appareils d'autres employés. En cas d'alternance dans l'utilisation de certains équipements ou dispositifs, l'auberge devrait établir des lignes directrices de nettoyage et de désinfection entre l'utilisation de l'un et l'autre afin de réduire le risque de contamination.
- 8 Portez des vêtements de travail propres tous les jours.

Pour le personnel de nettoyage, les exigences spécifiques sont:

- 1 Portez un équipement de protection individuelle approprié en fonction du niveau de risque dans chaque situation. Au moins, le personnel doit porter des masques et des gants. Il est conseillé de changer les gants pour le nettoyage de chaque pièce.
- 2 Après chaque nettoyage, les matériaux utilisés et l'équipement de protection utilisé doivent être éliminés en toute sécurité, selon l'évaluation des risques effectuée et du plan d'urgence conçu. Ensuite procéder au lavage des mains.
- 3 Les gants et les masques doivent être jetés en fonction de leur durée de vie utile et des conditions dans lesquelles ils s'utilisent.
- 4 Lorsque le service est externalisé, l'auberge surveillera que le personnel dispose de l'équipement de protection individuelle essentielle et qu'il agit selon les procédures établies.

III. PRÉVENTION DANS LES AUBERGES

MESURES À PRENDRE EN GÉNÉRAL

- 1 Mettre en œuvre des protocoles de protection contre la contagion et des mesures de désinfection adaptées aux conditions spécifiques de chaque auberge, et une formation pour les « hospitaleros » concernant les protocoles et les mesures.
- 2 Augmenter la séparation entre les lits/lits superposés d'au moins 1,5 m.
- 3 Emplacement et signalisation de la séparation de 1,5 à 2 m dans les espaces communs, tels que la salle à manger, les salons ou les cours, les chapelles, etc.
- 4 Dans les salles de bains, rappeler au pèlerin l'obligation de vaporiser une dilution de l'eau avec de l'eau de javel après chaque utilisation, aussi bien dans les toilettes et dans les douches et les poignées.
- 5 Désinfection fréquente des écrans et des meubles à la réception, ainsi que l'utilisation systématique de gants et de masques par les « hospitaleros ».
- 6 Les pèlerins doivent être informés des mesures qui les concernent directement et qu'ils doivent appliquer (utilisation du masque, lavage des mains, distances de sécurité, etc.)
- 7 Les mesures d'information devraient inclure:
 - Des informations exposées avec des mesures prophylactiques et hygiéniques mises en œuvre par l'auberge (signalisation, plan guide des lignes directrices d'utilisation des installations, etc.) et que le pèlerin doit respecter pendant son séjour.
 - Signalisation sur le sol de la distance de sécurité si nécessaire (à la réception, entrée de la salle à manger, etc.).
- 8 Si possible, l'utilisation de brochures ou d'autres documents à partager doit être évitée.



ASOCIACIÓN DE MUNICIPIOS
DEL CAMINO DE SANTIAGO

Palacio de Congresos - Av. Juan XXIII, 17
22700 Jaca
TF: 974 360 352
administracion@amcsantiago.com
www.amcsantiago.com